



## suite de requete au Juge des Affaires Familiales ?

Par **caroline1965**, le **16/03/2009** à **22:57**

bonjour,

j'ai 2 enfants de 7 et 9 ans, le père et moi n'étions pas mariés, la séparation ainsi que le versement de la pension s'est fait à l'amiable sans aucun papier officiel.....depuis septembre j'ai déménagé avec les enfants à plus de 450 km du lieu d'habitation du père,chez mon copagnon, les choses s'enveniment et il menace de prendre les enfants .....les enfants refusent d'y aller .....je vais donc de ce pas faire une requete au tribunal du JAF de Saintes (17) pour légaliser la garde uniquement en mentionnant que mes enfants (tenus au courant de ma démarche) veulent donner leur avis aussi...je ne pense pas pouvoir me faire assister d'un avocat (le coût) et je ne trouve pas correct de faire faire des lettres désobligeantes par des tiers montrant l'attitude du père envers ses enfants....mais ce matin je reçois une lettre de son avocate qui demande le report de mon audience prévue ce jeudi 19 mars.....je ne pensais pas qu'il serait au courant de ma démarche dans un 1er temps étant donné que sur ma convocation il est stipulé que si je ne venais pas celle ci serait annulé, donc je me suis mal renseignée certes.....il devait surement être présent à cette audience...je n'en savais rien ....j'ai vu au départ l'avocate conseil gratuite au tribunal, c'est elle qui m'a conseillé de faire une requette.....ce sujet n'était pas venu sur le tapis....  
voilà pour le tableau avec les détails .....

je souhaiterai être conseillée sur la suite,  
que dois-je faire ?

prendre obligatoirement un avocat ?

est-ce vraiment nécessaire "d'enfoncer" l'autre avec des lettres de tiers pour garder ses enfants ? pour moi c'est facile il n'est certes pas exemplaire...mais ce n'est pas ma façon de faire dans la vie....

Combien peut coûter une telle procédure ?

comment faire pour que les enfants soient entendus ?

voilà je vous remercie pour votre temps et vos conseils